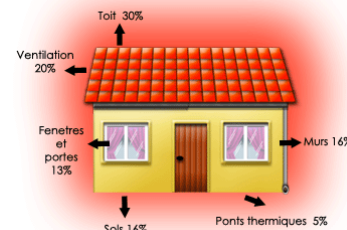


# HABITAT – RENOVATION ENERGETIQUE

## Evolutions des aides de l'Anah, sur le département du Puy-de-Dôme !



Vous êtes propriétaires occupants ou usufruitiers et vous souhaitez améliorer énergétiquement votre habitat (qui est votre résidence principale) ?

Amandine POURRAT, Ambassadrice de l'Efficacité Energétique, se tient à votre disposition pour vous guider, vous orienter dans votre projet et vous renseigner sur les aides existantes.

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme porte le Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux » sur l'arrondissement d'Ambert concernant 3 volets : la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique et l'autonomie-maintien à domicile. Le Département propose un accompagnement gratuit afin d'aider les propriétaires occupants à améliorer leur logement en maîtrisant leur consommation d'énergie.

### Aides de l'Anah (modifications au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et ce jusqu'au 31 décembre 2016, sous réserve de crédits)

Pour bénéficier des aides de l'Anah, plusieurs critères sont à respecter. Le premier critère concerne les ressources. Les « revenus fiscaux de référence » 2014 (voir l'avis d'impôt adressé en 2015) ne doivent pas dépasser ces plafonds :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond des ménages à ressources "très modestes"	Plafond des ménages à ressources "modestes"
1	14 308 €	18 342 €
2	20 925 €	26 826 €
3	25 166 €	32 260 €
4	29 400 €	37 690 €
5	33 652 €	43 141 €
Par personne supplémentaire	4 241 €	5 434€

Ils sont remis à jour au début de chaque année et s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

Source : <http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/>

Votre projet doit **améliorer les performances énergétiques du logement d'au moins 25 %** (le changement des menuiseries ne permet pas à lui seul ce gain de 25%). **Tous les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment et ne doivent pas commencer avant l'accord des financeurs.**

**Permanences gratuites et sur rendez-vous pour connaître les dispositifs d'aide pour la rénovation énergétique de votre logement.**

**Avant d'entreprendre vos travaux, avant toutes démarches contactez :**

Amandine POURRAT, Ambassadrice de l'Efficacité Energétique pour les 7 communautés de communes de l'Arrondissement d'Ambert

Portable : 06 86 70 18 47

Contact tél : 04 73 72 67 65

amandine.pourrat@cc-ambert.com

